



CLASSIQUES  
GARNIER

WURTZ (Karine), « Table des matières », *Crimes de guerre. L'apport des théories morales de la responsabilité*, p. 319-322

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-1800-6.p.0319](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-1800-6.p.0319)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2013. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION . . . . .	7
------------------------	---

## PREMIÈRE PARTIE

### ENTRÉE EN GUERRE ET PARTICIPATION À LA GUERRE

Des responsabilités partagées ? . . . . .	27
Des différents types de risques qui pèsent sur la responsabilité du soldat . . . . .	30
Responsabilité du soldat pour sa participation . . . . .	36
Bilan . . . . .	45

### JUGEMENT MORAL PORTÉ SUR LA GUERRE

La compréhension des responsabilités partagées entre ceux qui la font et ceux qui la décident est-elle modifiée ? . . . . .	49
Le jugement moral porté sur la guerre . . . . .	51
Jugement moral sur la guerre et théorie de la guerre juste. Exposition . . . . .	54
Le jugement moral modifie-t-il l'extension relative de la catégorie des crimes de guerre ? . . . . .	63
Dépasser l'alternative entre utilitarisme et déontologisme . . . . .	67
Responsabilité du soldat. La valeur de ses actes est-elle modifiée par ces jugements moraux ? . . . . .	78
Bilan . . . . .	83

## DEUXIÈME PARTIE

L'APPORT DE LA PERSPECTIVE COLLECTIVE	
Penser les responsabilités impliquées par la commission de certains crimes . . . . .	87
La responsabilité du génocidaire. Entre responsabilité individuelle et responsabilité collective . . . . .	88
Les responsabilités pour crime de guerre doivent-elle être conçues sur un modèle similaire ? . . . . .	105
LE CRIME DE GUERRE IMPLIQUE-T-IL UNE DIMENSION COLLECTIVE PERTINENTE DANS L'ÉTABLISSEMENT DES RESPONSABILITÉS ? . . . . .	
Prise en compte de la dimension collective. La notion de crime de guerre introduit une tension . . . . .	108
La guerre implique-t-elle nécessairement des collectifs ? . . . . .	113
Qu'est-ce qu'un acte « collectif » ? . . . . .	116
Comment comprendre la dimension collective impliquée par la guerre ? . . . . .	122
Bilan . . . . .	125
THÉORIES MORALES DE LA RESPONSABILITÉ COLLECTIVE . . . . .	
Y a-t-il un sens à parler de « responsabilité collective » ? Principale controverse . . . . .	129
Deuxième difficulté : la structure de la responsabilité collective . . . . .	136
Responsabilité collective et responsabilités individuelles des membres du groupe . . . . .	138
Bilan . . . . .	139

L'APPORT DES THÉORIES MORALES DE LA RESPONSABILITÉ COLLECTIVE Un nouvel éclairage à la question des responsabilités liées aux crimes de guerre? . . . . .	141
Responsabilité d'un collectif impliqué dans la commission d'un crime de guerre . . . . .	142
Responsabilités impliquées par la signification des crimes . . . . .	160
Bilan . . . . .	161

### TROISIÈME PARTIE

PEUT-ON FONDER UNE RESPONSABILITÉ POUR NE PAS ÊTRE INTERVENU? . . . . .	165
Les conditions de l'intervention . . . . .	167
Pouvons-nous fonder un devoir d'intervention? . . . . .	173
Admettre un devoir d'intervention, c'est nier un droit de ne pas intervenir . . . . .	189
Pouvons-nous admettre une responsabilité pour n'être pas intervenu? . . . . .	194
LES ACTES À DOUBLE EFFET EN CONTEXTE DE CONFLIT ARMÉ . . . . .	199
Enjeux de la doctrine du double effet . . . . .	200
Responsabilité et acte à double effet . . . . .	206
Bilan . . . . .	211
L'APPORT DE LA DISTINCTION ENTRE « TUER » ET « LAISSER MOURIR » POUR PENSER L'IMPUTABILITÉ DE DEUX CAS LIMITES Non-intervention et situations de « double effet » . . . . .	213
Débats autour de la distinction morale entre « tuer » et « laisser mourir » . . . . .	214
Application de la distinction aux cas limites . . . . .	218

Évaluation des débats . . . . .	225
Bilan . . . . .	229

## QUATRIÈME PARTIE

LES THÉORIES MORALES DE LA SANCTION . . . . .	237
Les théories dites « rétributives » de la peine . . . . .	239
Les théories dites « conséquentialistes » de la peine . . . . .	246
La peine comme réconciliation . . . . .	254
Bilan . . . . .	260
L'APPORT DES THÉORIES MORALES DE LA SANCTION . . . . .	263
Les théories de la sanction sont-elles valides dans le cas des crimes de guerre ? . . . . .	264
Le paradigme de l'impunité . . . . .	270
Pour qui ou pour quoi écarter l'option de l'impunité ? . . . . .	273
Bilan . . . . .	279
CONCLUSION . . . . .	281
Difficultés propres aux crimes de guerre . . . . .	281
Repenser les schèmes classiques de l'imputation . . . . .	290
Fractures entre responsabilité et imputabilité . . . . .	295
Risques de récupération politique . . . . .	297
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	299
INDEX DES AUTEURS . . . . .	317